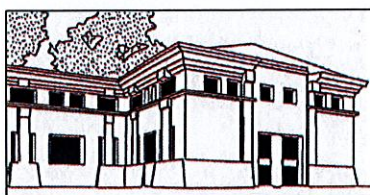




MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Marché à procédure adaptée
(décret 2016-360 du 25 mars 2016)
Publication sur le site internet A.J.I**

VOYAGE AU FUTUROSCOPE + ATELIERS

Etablissement : Collège Gérard de Nerval
Avenue Gérard de Nerval
60800 Crépy-en-Valois

Pouvoir adjudicateur : Collège Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois

Contacts :

- Principale :

Madame Susanne TRABAUD

Tél : 03.44.94.72.72

e-mail : ce.0601833s@ac-amiens.fr

- Adjointe-gestionnaire :

Madame Christine Verrier

Tél. 03.44.94.72.72

e-mail : gest.0601833s@ac-amiens.fr

PROCEDURE :

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante : inscription sur le site A.J.I : www.aji.fr

OBJET DU MARCHE :

Le marché à conclure a pour objet l'organisation du voyage au Futuroscope (+ateliers) **du 4 au 7 mai 2020.**

DESCRIPTIF ET PROGRAMME : voir document annexe

ASSURANCES : assurance annulation individuelle et collective (les coûts devront apparaître dans l'offre). Il sera joint le détail des garanties qui préciseront les conditions d'annulation. L'assurance collective devra couvrir le risque d'interdiction de voyages scolaires par les autorités ministérielles et préfectorales.

DEPOT DES OFFRES :

Les réponses à la consultation doivent être transmises par voie électronique (gest.0601833s@ac-amiens.fr) ou via la plateforme AJI.

L'offre devra être parvenue dans l'établissement **pour le 1^{er} juillet 2019 à 9h30.**

Tout retard entraînera l'annulation du candidat.

Le candidat est tenu par son offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci après :

- Prix : 40%
- Valeur technique et pédagogique : 60%

L'offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus sera retenue.

PAIEMENT :

- Mandat administratif
- Acomptes pouvant aller jusqu'à 70% du montant total
- Solde après le voyage